

l'école **SNES-FSU** **émancipée**

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

Maintenant !

Depuis la rentrée, les nouvelles réformes pleuvent chaque jour dans les établissements scolaires : conseil pédagogique, note de vie scolaire, application stricte des remplacements De Robien, mise en place de la « réforme des ZEP », sans compter l'expulsion des élèves dont les parents ont vu leur demande de régularisation refusée par les préfetures. Les conditions de cette rentrée sont catastrophiques et ne sont que la conséquence de l'application de la Loi Fillon contre laquelle la FSU et ses syndicats nationaux n'ont pas su mener la bataille en son temps.

Nous voyons dès maintenant les effets désastreux de cette réforme anti-démocratique, prônant le socle commun et l'orientation précoce comme les seuls moyens de lutte contre l'échec scolaire. Et c'est sans compter les menaces qui pèsent sur ceux qui ne sont pas d'accord avec le positionnement sur la lecture de De Robien dans le premier degré : formateurs écartés et enseignants surveillés...

C'est une politique de régression sociale que le gouvernement mène à grands coups de réformes successives : loi contre la délinquance, la délation au centre d'une politique de « prévention » (d'autres ont testé en leurs temps ...), les immigrés chassés et expulsés, les chômeurs suivis à la trace et radiés pour faire baisser mathématiquement les chiffres du chômage... Nous entrons en campagne électorale et les réformes, si on pensait qu'elles seraient ralenties, ne sont que plus dures.

L'Education Nationale est frappée de plein fouet par cette politique anti-sociale et aujourd'hui, il est nécessaire qu'une mobilisation s'enclenche, qu'un signal fort soit donné pour que le syndicalisme de transformation sociale que nous représentons pèse dans le débat actuel.

Après le 28 Septembre, nous devons continuer la bataille, ne pas nous résigner en attendant le joli mois de Mai, ne pas nous cantonner à des batailles catégorielles et nous réunir : c'est maintenant que nous pouvons démontrer qu'une autre école est possible ! Dans un grand mouvement pour l'école, qui, comme dans la lutte contre le CPE, démontrera que le projet de ce gouvernement n'est pas le notre et que nous resterons vigilants !

Elections internes à la FSU.

Et dans le SNES, comment ça marche ?



Le vote est organisé par le S1 dans l'établissement scolaire sauf pour les isolés et les retraités qui votent par correspondance.

L'organisation du vote est vérifiée par une commission composée de plusieurs membres dont des représentants des tendances, **n'importe quel syndiqué peut en faire partie.**

Tous les syndiqués 2005-2006 ont le droit de vote et tous les nouveaux adhérents 2006-2007.

Le S1 remet à chaque adhérent le matériel de vote :

1. Un bulletin de vote national comprenant :

- Le vote pour une liste d'orientation fédérale (listes de tendance)
- Le vote du rapport d'activité fédéral national
- Le vote des 3 fenêtres : éducation, europe, vie fédérale.

2. Dans de nombreux départements, un bulletin de vote départemental comportant un vote sur le rapport d'activité et une liste d'orientation.

3. Le vote est organisé dès le 6 Novembre à bulletin secret et avec signature d'une liste d'émargement. Il sera dépouillé par une commission dans le S1 qui transmettra les résultats dès le soir en principe au S2.

Chaque syndiqué peut participer à l'organisation de ce vote.

Pour le rapport d'activité, les fenêtres et les listes d'orientation, voir le supplément de la revue " POUR " n°114 / octobre - 2006.

Votez et faites voter pour les listes à l'initiative de l'Ecole Emancipée !

L'équipe des élu-e-s EE au Bureau National du SNES :

Véronique Ponvert, Bernard Collongeon, Valérie Dadi, Yves Cassuto, Laure Benassar, Raphaël Granvaud, Ingrid Darroman, Stéphane Moulain.

Pour nous contacter :

ponvert.cecille@wanadoo.fr
stephanemoulain@wanadoo.fr
ingrid.darroman@laposte.net

SPECIAL ELECTIONS DE LA FSU du 6 au 24 Novembre 2006

Grille horaire des lycées et collèges : la déréglementation au prétexte de l'innovation

Deux audits ont été réalisés sur demande du ministère du budget (l'un sur les horaires en collège et l'autre sur les horaires en lycée), afin « d'évaluer les marges de manœuvre budgétaires dégagées par une nouvelle organisation des enseignements ». En clair, il s'agit de légitimer les suppressions de postes dans l'éducation nationale et de dégager des moyens pour mettre en œuvre la loi Fillon.

L'argument principal est le suivant : depuis 20 ans, on injecte de plus en plus d'argent dans l'éducation nationale, ce qui a fait exploser le coût d'un lycéen et d'un collégien, sans que les résultats s'améliorent (taux d'accès au bac ou obtention du brevet, maîtrise des compétences, ...). Il s'agit donc maintenant d'innover, de donner de la souplesse au système, de le piloter de manière plus efficace.

Les principales propositions (il y en a 16) des rapports portent sur la réduction des horaires élèves, l'arrêt

des dédoublements systématiques (et la suppression des groupes de moins de 15 élèves, avec comme conséquence la disparition programmée des langues autres que l'anglais et l'espagnol), la baisse drastique des redoublements, jugés inutiles et surtout coûteux, l'organisation annuelle et non plus hebdomadaire des enseignements, la fin des programmes nationaux (un seuil minimal serait fixé nationalement, et des marges de manœuvre (15 à 20 %) seraient confiées aux équipes déconcentrées. L'enseignement des langues serait le fer de lance de la nouvelle organisation, avec la mise en place dans chaque établissement d'un département des langues vivantes, chargé de rationaliser cet enseignement. Tout ceci permettrait de gagner 24000 ETP.

Comme toujours dans ce genre de rapports, certains constats sont justes : lourdeur de la semaine de travail d'un lycéen (de 35 à 40 h en

comptant le travail personnel), utilité discutable des redoublements. Le problème est que toutes les analyses qui vont à l'encontre des conclusions des audits sont proprement évacuées (rapport Piketty sur les effectifs de classe par exemple).

Officiellement, les horaires des enseignants ne sont pas concernés par ces audits, mais il est évident qu'une organisation annuelle des enseignements ne peut avoir lieu sans une annualisation de nos services. N'oublions pas, dans le même temps, la réécriture des décrets de 50 qui modifie considérablement nos conditions de travail.

Si l'on suivait toutes les propositions du rapport, on assisterait à une révolution, dans le mauvais sens du terme, de la conception et des conditions de l'enseignement. Le discours affiché sur l'innovation ne doit pas masquer la volonté de désengagement de l'état du système éducatif.

Réécriture du décret de 50 : travailler davantage pour gagner moins..

Le ministère voulait depuis longtemps revenir sur le temps de travail des enseignants. Depuis le « débat sur l'Ecole » et le Rapport Thélot, les projets de réforme et les réformes elles-mêmes pleuvaient : obligation pour les enseignants de rester sur leur lieu de travail pour assurer des missions de vie scolaire, remplacements « De Robien » qui peuvent augmenter le travail d'un enseignant de 60 heures par an (plus de 3 semaines de service en plus), missions des professeurs principaux de plus en plus lourdes sans que le salaire évolue...

Mi-October, le Ministère a fait parvenir un projet de décret sur les obligations de service des enseignants :

Bivalence obligatoire en cas de service non complet avec « prime » à la clé si la mention complémentaire a été

passée au concours.

Dégradations des services des remplaçants (2, 3 établissements, 2, 3 communes, pas de limite géographique)

Suppressions dans une grande majorité de cas des heures spécifiques (première chaire et heure de labo).

Le conseil pédagogique et la réforme des zep sont entérinés par la valorisation « d'actions d'éducation formation » dans la composition des services, avec accord du chef d'établissement et de l'IA.

Cette réécriture n'est pas seulement celle des conditions des services mais des missions des enseignants. Si l'application des 35 heures dans la fonction publique n'a pas été l'avancée sociale que nous pouvions souhaiter, la mise en place de ces

nouvelles dispositions alourdira considérablement la charge de travail des enseignants et dégradera leurs conditions de travail. Le simple calcul mathématique du Ministère (faire travailler plus donc recruter moins) ne fera que masquer les besoins réels du Service Public d'Education : des conditions de travail correctes pour un enseignement de qualité, la prise en compte de la spécificité du travail d'enseignant dont la seule caractéristique n'est pas seulement la présence à 18 heures dans l'établissement scolaire, mais un métier de plus en plus difficile à exercer étant données les tâches de plus en plus lourdes qui sont aujourd'hui allouées aux professeurs eu égard aux recrutements quasi nuls de personnels d'orientation et d'éducation.

L'EE, c'est aussi une revue ... Abonnez-vous !

Si vous ne connaissez pas la revue, vous pouvez recevoir gratuitement les deux prochains numéros

Contact : L'Ecole émancée, Christian BANLIAT ; 103, rue Pierre Audry ; 69009 LYON.

Et un site internet ... www.ecoleemancee.org : revue et activité de la tendance.



Le militantisme à l'EE....

Il faut aller au charbon....

« Les collègues ne sont pas prêts, il faut les informer. La situation est très diversifiée d'un endroit à l'autre, il faut communiquer sur le dossier. Certains ne sont pas convaincus, c'est un sujet complexe. En fait, les collègues ne sont pas mobilisés... » : UA dans le texte !

Eh non, l'état de mobilisation n'est pas un état permanent ; on ne naît pas mobilisé a priori (même quand on est militant de l'EE !). Par contre, à l'EE, on fait tout pour mobiliser nos collègues quand la situation l'exige : on tient des heures d'infos syndicales, on réunit les collègues, on tourne dans les établissements : l'EE est sur le terrain, auprès des

collègues et parce que nous savons que nos collègues sont mobilisables. C'est aussi ça, le travail de militant.

Il faut décrocher un cadrage syndical national...

Dans les instances, les élus EE font valoir leur combativité : sur les remplacements, l'an passé, ils sont intervenus à de multiples reprises pour faire évoluer la position initiale en retrait du Snés (participer à l'élaboration des protocoles – éviter la politique de la chaise vide – pour limiter les dégâts et ne pas heurter les collègues volontaires).

Au final, la position du syndicat a été bien plus conforme à nos attentes, et elle a permis de lutter contre le

dispositif, ce qui a empêché sa concrétisation.

En général, l'EE agit pour « muscler » les positions du syndicat, pour faire valoir les actions de terrain menées par les collègues – ce qui n'est pas toujours couronné de succès : les mobilisations en EP1, bien que relayées par l'EE et certains S3, n'ont pas débouché sur une action d'ampleur nationale – et pour mettre en cohérence les différentes attaques car c'est avec des mandats nationaux qu'un mouvement prend de l'ampleur : en effet, l'EE se bat depuis des mois pour faire émerger un grand mouvement pour l'Education, seul à même de faire échec à la casse entreprise par le gouvernement et elle continuera dans ce sens.

RESF : Faire monter la mobilisation d'un cran !

Après la loterie de cet été, où seulement 20% des dossiers déposés ont été pris en comptes, de manière complètement arbitraire, les expulsions de parents d'élèves ou d'élèves scolarisés sans-papiers s'accroissent. Parallèlement, le gouvernement a décidé en plein été de créer un nouveau fichier des étrangers expulsables, mais aussi de leurs enfants, et des personnes qui les ont hébergés ou qui leur ont rendu visite en centre de rétention. Si les expulsions ne sont pas encore systématiques, il s'agit pour Sarkozy de faire des exemples (parfois brutaux, avec intervention de la police en milieu scolaire) pour décourager les résistances et les solidarités que RESF a su construire et qui l'ont contraint à reculer à plusieurs reprises.

Dans ce contexte, la FSU doit se donner les moyens d'investir davantage les collectifs RESF. Il faut d'une part continuer à encourager les initiatives ponctuelles, pour que chaque tentative d'expulsion donne lieu de manière systématique à une riposte visible des enseignants et des parents de tel ou tel établissement. Mais il faut également que la FSU coordonne l'intervention de ses sections départementales sur cette question. La FSU doit proposer, dans le cadre de RESF national, mais aussi à toutes les organisations syndicales, associatives, politiques, des journées nationales d'initiatives pour ces collectifs, les mêmes jours autour des mêmes mots d'ordre : Non aux expulsions ! Non à la loterie ! Régularisations pour tous ! Droits fondamentaux pour tous ! (éducation, logement,



Démocratie interne

Le SNES appartient donc à Unité & Action ?

Dans le dernier Us, quelques pages ont été consacrées aux élections internes de la FSU. Chaque tendance a eu droit à son expression. On pourrait chipoter sur la place accordée à chacun (1800 signes c'est vraiment ric-rac !) mais formellement au moins il n'y a rien à redire, le principe de la démocratie est respecté.

Mais quand on s'aperçoit qu'il y a en plus une expression du « SNES » qui consiste en substance à dénoncer les

fenêtres du rapport d'activité nationale de la FSU dans lesquelles se reconnaît l'EE, on se dit qu'il y a comme un problème.

Pourtant l'École Emancipée fait partie depuis 2001 du secrétariat national du SNES qui marque donc une direction pluraliste du syndicat, mais il faut croire que le pluralisme a des limites. A la FSU, le bilan d'activité de la fédération a donné lieu à des discussions d'où ont émergé 3 points de désaccords qui ont donc donné

lieu à la rédaction de fenêtres alternatives.

Rien de tel au SNES où la direction s'exprime d'une seule voix. Pour plus de sûreté, on n'a daigné communiquer à notre camarade siégeant au secrétariat national le texte de l'expression du « SNES » que la veille du bouclage de l'Us à 17h ! Difficile dès lors de donner son avis.

Le pluralisme est un cheminement décidément bien long...

NVS et conseil pédagogique : comment le Snes fait-il vivre ses mandats ?

Le Snes développe des analyses très justes ; et en effet, ces deux mesures sont, pour des raisons différentes, totalement inacceptables !

La NVS est une mesure régressive (on en revient à la note de conduite), parfaitement injuste (elle instaure une double peine), totalement arbitraire (évaluer l'attitude ne fait appel qu'à la subjectivité), et de surcroît, totalement inefficace : on supprime 30 000 adultes d'encadrement dans les établissements en quelques années, et on règle les problèmes de violence avec une note ! Quelle démagogie ! Enfin, la NVS est une mesure dangereuse : dans un contexte de fichage généralisé et de dépistage précoce –loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance – l'adulte (prof principal ou CPE) qui mettrait cette note s'associerait à cette démarche de stigmatisation. Pour toutes ces raisons, le Snes a appelé les collègues à refuser d'attribuer cette note.

Le conseil pédagogique entend instaurer une hiérarchie intermédiaire dont les membres ne seraient pas élus (contrairement au CA), présidé par le chef d'établissement. Celui-ci aurait alors des prérogatives d'ordre pédagogique, un droit de regard sur le travail des enseignants et en même temps, à travers les membres du conseil, il trouverait des relais permettant d'imposer les mesures choisies. Non seulement ce conseil est inutile (des conseils d'enseignement existent déjà pour permettre la concertation au sein des équipes : à nous de les faire vivre !), mais en plus, ce dispositif est extrêmement dangereux puisqu'il risque, très vite, de dynamiter toute forme de solidarité dans les salles de profs. Le Snes a appelé les collègues à empêcher la mise en place d'un tel conseil, et si ce conseil existait, à refuser d'y siéger.

Et sur le terrain ?

Le Snes peut se doter de très bons mandats, et de consignes claires : ce n'est pas pour autant qu'il fera en

sorte que ces mandats soient appliqués. Les mesures prévues par la loi Fillon renvoient toutes au local, à l'autonomie des établissements, et donc à la force de résistance des équipes... Le Snes pense-t-il pouvoir se prévaloir d'un nombre conséquent de sections syndicales pour faire échec aux réformes ? La direction du Snes a tort de ne pas faire vivre ses mandats : réunir les syndiqués par établissements ou par académie ; mettre au point des stratégies communes de refus ; élaborer des textes collectifs (motions de CA, lettres aux parents, pétitions,...) pour aider à la mobilisation des collègues...

Le Snes espère s'en tirer à bon compte : un bon mandat, élaboré en instance nationale, mais qui ne verra jamais le jour faute d'application sur le terrain... Si la direction syndicale ne s'en donne pas les moyens, la profession en conclura que le Snes n'a pas mené la lutte. On ne pourra que lui donner raison.



Vote des fenêtres du rapport d'activité

Le rapport d'activité a donné lieu à 3 reprises à des écritures alternatives.

Parce que la FSU ne s'est pas donnée les moyens, notamment en faisant la jonction avec les lycéens, de construire une mobilisation qui aurait permis de faire échec à la réforme Fillon, défaite que nous payons encore, **nous appelons à voter pour la fenêtre B sur l'Education .**

Parce nous étions de ceux qui pensaient que la fédération avait bien vocation à faire campagne contre la constitution européenne, **nous appelons à voter pour la fenêtre B sur l'Europe.**

Enfin, parce que nous considérons que les syndicats nationaux ne dotent pas suffisamment la fédération de moyens financiers et militants, **nous appelons à voter pour la fenêtre A sur la vie fédérale.**

Un enjeu fédéral : la lutte contre la précarité

L'extension de la précarité est une des questions qui traversent de façon nette l'ensemble de la Fonction Publique. Déclinée certes de façon multiple, elle dénature cependant l'ensemble de nos métiers et de nos missions et touche un nombre toujours plus croissant de personnels. C'est un des facteurs les plus puissants de déstabilisation de l'ensemble des services publics. La FSU a fait clairement cette analyse, néanmoins, la lutte contre la précarité est restée encore trop souvent celle de ses différents syndicats nationaux et non une lutte organisée de façon véritablement fédérale. De surcroît, à l'intérieur même des syndicats nationaux, cette lutte a été le plus souvent cantonnée aux marges de notre syndicalisme justement par défaut de dimension fédérale forte. Pourtant, le recul du gouvernement sur le CPE a démontré à quel point l'unité pouvait être massive contre la précarité et permettre la victoire. A l'inverse, nous avons tous vécu les difficultés à mobiliser secteur par secteur contre la généralisation de la précarité et dans le secteur du second degré, nous avons tenté de résister à cette aggravation sans trouver vraiment les moyens de la combattre efficacement à cette échelle. L'exemple de l'introduction

dans la Fonction Publique du CDI par le gouvernement a illustré les limites de cette orientation : la fédération avait très justement pointé les dangers de cette disposition (organisation d'une nouvelle filière de recrutement précaire, rapprochement du droit de la Fonction Publique du droit du travail, évacuation de la question de la titularisation pour tous, institutionnalisation de la coexistence de deux catégories d'agents aux statuts et garanties différentes pour les mêmes missions avec leur mise en concurrence ...) mais l'organisation d'une bataille offensive et générale de l'ensemble de la fédération n'a pas eu lieu et le CDI se met en place. Il est donc primordial que la FSU se dote des moyens de son renforcement afin d'être plus à l'initiative dans ces combats. C'est à cette condition qu'elle aura les moyens d'impulser une véritable convergence des luttes dans les différents secteurs en ouvrant des voies de revendications et d'actions communes qui dépassent les intérêts en apparence catégoriels et ainsi leur donner la puissance nécessaire. C'est enfin de cette manière que la FSU pourra amplifier son rôle dans le regroupement de toutes les forces déterminées à combattre la précarité dans le public et le privé.